

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
20 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept le mercredi vingt septembre à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 14 septembre 2017 par le Président, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, salle du bureau à Limoges, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, Mme Isabelle BRIQUET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN (à partir de la délibération 3.1), M. Pascal ROBERT, Mme Yvette AUBISSE, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN

Absents :

M. Gilles BEGOUT, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Vincent LEONIE, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT, M. Claude COMPAIN, M. Guillaume GUERIN

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2017

Programme de dématérialisation de la chaîne comptable et financière - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Compte tenu de l'ampleur, de la complexité et de certaines spécificités du programme de dématérialisation totale de la chaîne comptable de Limoges Métropole, le bureau communautaire autorise le lancement d'une procédure de consultation en appel d'offres ouvert pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le cadrage, l'analyse des besoins et l'accompagnement à la mise en œuvre de ce programme, sous forme d'un accord cadre mono-attributaire.

Ce marché pourrait être conclu pour une durée initiale de 3 ans reconductible une fois un an, sans montant minimum ni montant maximum, pour un montant estimatif global de 100 000 euros H.T. sur la durée totale du marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2017

Garanties d'emprunts

Limoges Métropole a été sollicité par trois bailleurs sociaux pour la garantie de quatre prêts d'un montant global de 2 641 000 euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts.

Ces prêts participent aux financements des opérations suivantes :

- pour le Nouveau Logis :

- réhabilitation de 30 logements, opération « le Platane » à Panazol,

- pour l'ODHAC :

- acquisition/amélioration d'un logement, opération « Le Levant » à Isle,

- pour Limoges Habitat :

- réhabilitation de 159 logements– Résidences Bovary et Suffren I à Limoges,

- construction d'une maison de services (Pôle santé) à Feytiat.

Tout comme les communes, la communauté d'agglomération pourrait également garantir à hauteur de 50% les prêts contractés par ces bailleurs sociaux soit à hauteur de 1 320 500 euros, portant ainsi le montant total garanti par Limoges Métropole dans ce cadre à 53 688 060,15 €.

Le bureau communautaire réserve une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts n° 62095, n° 64920 et n° 65198 que Nouveau Logis, ODHAC 87 et Limoges Habitat ont contracté auprès de la Caisse des Dépôts ainsi que pour le prêt de 658 000 € contracté par Limoges Habitat pour l'opération « L'Ortalet des Cèdres » à Feytiat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2017

Opération concédée à la Société d'Équipement du Limousin - Comptes rendus financiers de l'année 2016

Conformément aux dispositions des conventions publiques d'aménagement des zones d'activités concernées, la Société d'Équipement du Limousin soumet à l'examen du conseil communautaire, les comptes rendus financiers du Parc d'Ester et de la Zone d'Activités Nord 3.

Le bureau communautaire approuve ces comptes rendus financiers pour l'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. Pierre COINAUD ne prend pas part au vote

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2017

Commission Consultative de Règlement Amiable - Dossiers Paloma, La Pantoufle moderne,
La Parenthèse, Square Chaussures et Atelier Iboo

La Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA), mise en place dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, s'est réunie le 4 juillet 2017 et a instruit les cinq dossiers de demande d'indemnisation concernant les magasins PALOMA, La PANTOUFLE MODERNE, La PARENTHÈSE, SQUARE CHAUSSURES et ATELIER IBOO.

Au vu des analyses de ces dossiers examinés par la CCRA, le bureau communautaire décide :

- d'arrêter le montant de l'indemnisation versée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à :
 - 20 155 € pour la SAS PULSION-PALOMA,
 - 5 014 € pour la SAS JANDINET-LA PANTOUFLE MODERNE,
 - 3 269 € pour la SARL LA PARENTHÈSE,
 - 4 988 € pour la SAS BREUIL- SQUARE CHAUSSURES,
 - 4 091 € pour l'EURL MIAE ATELIER IBOO,
- et d'autoriser le Président à signer les protocoles transactionnels à intervenir avec ces cinq commerces.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2017

Année 2017 - Convention d'objectifs conclue entre la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole et l'Office de Tourisme Intercommunal - Avenant n°1

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Limoges Métropole a pris en charge la compétence promotion du tourisme et une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) a été signée.

Afin de prendre en compte l'ensemble des aspects de cette compétence, le bureau communautaire autorise le Président à signer un avenant à cette convention d'objectif et approuve les nouvelles dispositions qu'il contient relatives à :

- l'augmentation de la participation financière allouée à l'OTI afin de prendre en compte le montant de la prestation informatique d'un montant de 14 400 € HT par an,
- la mise à disposition gracieuse des locaux occupés par l'OTI et la mise en place d'une procédure de maintenance de ces locaux,
- la mise à disposition d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel de l'OTI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2017

Accord-Cadre relatif à la fourniture de supports d'efforts en acier pour les lignes aériennes de trolleybus - 3 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le bureau communautaire autorise le lancement de la procédure de consultation en appel d'offres ouvert pour le marché « fourniture de supports d'efforts en acier pour les lignes aériennes de trolleybus », en 3 lots séparés, sous forme d'accord cadre mono-attributaire.

Chaque lot pourrait être conclu pour une durée initiale de 2 ans reconductible une fois un an, sans montant minimum ni montant maximum.

L'estimation globale pour les 3 lots s'élève à :

- ✓ période initiale : 80 000 euros H.T. ;
- ✓ période de reconduction : 40 000 euros H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2017

Redevance Spéciale - tarifs et modalités d'application du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018

Le bureau communautaire fixe les tarifs de la redevance spéciale pour la période d'octobre 2017 à septembre 2018 et propose également d'intégrer les modifications suivantes afin de simplifier la formule de calcul de la redevance spéciale et de facturer le coût réel du service :

- diminution du tarif et suppression des tarifs dégressifs du flux Déchets Recyclables,
- application des tarifs dégressifs sur le flux Ordures Ménagères résiduelles par pallier et non plus dès le premier litrage produit avec une diminution des tarifs associés à ce flux.

Tarifs applicables pour la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018			
Déchets Recyclables (DR)	9,00 € / m ³		
Biodéchets (BD)	15,00 € / m ³		
Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	Tranche 1 : Les premiers 400 m ³ /an de chaque adresse de production	Tranche 2 : Pour les 401 m ³ à 2 000 m ³ /an de chaque adresse de production	Tranche 3 : Au-delà des 2 000 m ³ /an de chaque adresse de production
	T1 20,00 € / m ³	T2 16,00 € / m ³	T3 14,00 €/m ³

Pour les établissements concernés non assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la formule de la redevance spéciale s'applique dès le premier litre collecté.

Pour les établissements concernés qui sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le bureau communautaire applique la redevance spéciale au-delà :

- de 1 100 litres par semaine pour le flux Déchets Recyclables,
- dès le premier litre par semaine pour le flux Biodéchets,
- de 1 100 litres par semaine pour les flux Ordures Ménagères résiduelles.

Le bureau communautaire fixe également un seuil d'exclusion du service public d'élimination des déchets à 3 500 m³/an, applicable à compter du 1^{er} octobre 2019 afin que les entreprises concernées puissent s'organiser en conséquence dans un délai de 2 ans.

Enfin, concernant la collecte du verre mise en place sur la commune du Palais sur Vienne depuis le 1^{er} octobre 2015, le bureau communautaire décide de maintenir le coût forfaitaire annuel applicable du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 à 2 498, 64 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2017

Convention de déversement des effluents au réseau public d'assainissement en provenance de la société Lamberty

L'établissement LAMBERTY, situé dans la zone artisanale du Mas des Landes sur la commune de Verneuil sur Vienne, spécialisé dans la gestion de déchets industriels, entre dans le cadre du conventionnement et du suivi des industriels dont les installations peuvent présenter des rejets ayant un impact notable sur le fonctionnement du système d'assainissement.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer, pour une durée de trois ans, une convention tripartite à intervenir avec la commune et la société relative au déversement d'effluents autres que domestiques au réseau public d'assainissement et à la station d'épuration de Lespinasse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2017

Adhésion de Limoges Métropole à l'association Centre Régional des Energies Renouvelables

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) intervient en matière d'information, de conseil, de formation et d'expertise dans les domaines de la performance énergétique et des énergies renouvelables.

Une adhésion à l'échelle du territoire communautaire par Limoges Métropole représenterait une cotisation annuelle d'environ 3500 € et inclurait les prestations du CRER pour le patrimoine communautaire et communal.

Le bureau communautaire :

- approuve l'adhésion de Limoges Métropole au Centre Régional des Energies Renouvelables,
- désigne Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT comme représentante de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour siéger à l'assemblée générale de cette association ainsi qu'à toute manifestation ou réunion organisée par l'association.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2017

Participations financières à la réalisation de logements sociaux par l'Od hac et Dom'Aulim

Afin de concourir aux enjeux de son Plan Local de l'Habitat, et conformément à son règlement d'interventions financières, la communauté d'agglomération a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer une convention de financement :

avec l'ODHAC pour la réalisation de :

- 20 logements sociaux situés 10 avenue du Buisson à Isle pour un montant de 82 000 euros,
- 10 logements sociaux situés route de Balézy à Isle pour un montant de 38 000 euros,
- 4 logements sociaux situés allée des Pinsons à Verneuil-sur-Vienne pour un montant de 14 000 euros,

avec DOM'AULIM pour la réalisation de :

- 3 logements sociaux situés rue Paul Valéry à Limoges pour un montant de 15 000 euros,
- 12 logements sociaux situés impasse des Fleurs à Couzeix pour un montant 44 000 euros,
- 23 logements sociaux situés rue Bernard de Ventadour à Rilhac-Rancon pour un montant de 87 000 euros,
- 8 logements sociaux situés rue de Condadille à Condat-sur-Vienne pour un montant de 28 000 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2017

Constitution de droits de passage et d'aqueduc

Le bureau communautaire autorise au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, la constitution, à titre gratuit, de droits de passage et d'aqueduc et, le cas échéant, de droits d'occupation temporaire :

- sur partie d'une parcelle de terrain située à COUZEIX, appartenant à Messieurs Gabriel GIMENEZ et Paul GIMENEZ, dans le cadre de l'extension du réseau d'eaux usées,
- sur partie d'une parcelle de terrain située à Limoges, 12, rue Honoré Arnoul, appartenant à la ville de Limoges, dans le cadre de modifications et d'aménagements sur le réseau public d'eaux pluviales existant afin de résoudre durablement les problèmes d'inondations récurrentes,
- sur partie d'une parcelle de terrain située à Couzeix, appartenant en indivision et pour moitié chacun en pleine propriété à Madame PASCAUD et à Monsieur BORELLA, pour sécuriser l'écoulement d'eau au droit de leur habitation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2017

Inventaire et diagnostic des cavités souterraines - Convention avec la Ville de Limoges
portant sur l'autorisation d'accès aux propriétés communales

Dans le cadre de l'étude d'inventaire des cavités souterraines de son centre-ville de Limoges, la ville de Limoges, en qualité de propriétaire de différents biens immeubles, a sollicité, par courrier en date du 9 août dernier, la conclusion d'une convention pour autoriser l'accès de la communauté d'agglomération et de son prestataire, le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), à l'ensemble de ses propriétés.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer cette convention à intervenir avec la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2017

Participation de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au Colloque EUROPA
2017

L'association EUROPA, organisation internationale non gouvernementale basée à Limoges, organise le 24 novembre prochain à la Maison de la Région à Limoges un colloque sur le thème « Quelles politiques de l'énergie en Europe pour quel modèle de société ? ».

A travers son engagement pour le développement des modes de déplacement doux et durables ou de solutions énergétiques innovantes, Limoges Métropole pourrait participer à l'organisation de ce colloque.

Le bureau communautaire autorise le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association EUROPA dans le cadre de la participation de Limoges Métropole à l'organisation de cette manifestation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2017

Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence - Achat de prestations de communication et de billetterie auprès des clubs et partenaires sportifs - Lancement d'accords cadres de services

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a établi des partenariats avec des clubs sportifs ou structures organisatrices de manifestations sportives.

Ces partenariats étant renouvelés annuellement, il est envisagé de poursuivre l'acquisition de prestations de communication et de billetterie pour les besoins de Limoges Métropole dans le cadre de marchés publics pour la saison sportive 2017-2018.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer les marchés correspondants avec les prestataires concernés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

